



Le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)

Objectifs

Le FSI a pour objectif d'accompagner :

- le développement des petites et moyennes entreprises de croissance pour lesquelles il participe au financement en fonds propres via le Programme France Investissement (valeur d'entreprise inférieure à 100 millions d'euros) ;
- des entreprises de taille moyenne (valeur d'entreprise comprise entre 100 millions et 2 milliards d'euros) qui disposent d'un potentiel de création de valeur, notamment parce qu'elles maîtrisent des technologies innovantes ou peuvent bâtir des positions de leader, pour lesquelles il joue un rôle de catalyseur de développement et d'innovation ;
- des entreprises de taille moyenne présentes sur des secteurs en phase de mutation qui, parce que leurs fondamentaux (notamment techniques, humains ou produits) sont sains, peuvent émerger comme acteur de référence de leur segment ; par son intervention en fonds propres, le FSI joue alors le rôle d'accélérateur des redéploiements industriels ;
- des grandes et moyennes entreprises qui jouent un rôle important dans leur secteur et dont la stabilisation du capital rend possible la réalisation d'un projet industriel créateur de valeur, et donc de richesses en termes de compétences, de technologies et d'emplois.

Le FSI a vocation à investir dans des entreprises existantes. Il n'a pas vocation à participer au financement de projets de création d'entreprises ou d'infrastructures, dans le cadre notamment de partenariats public-privé ; il n'a pas vocation à investir dans les services financiers, la distribution et l'immobilier ou les activités non concurrentielles.

Qui peut en bénéficier ?

Le FSI a pour vocation d'investir de manière privilégiée dans des entreprises stratégiques au regard de la compétitivité de l'économie, c'est-à-dire celles qui ont des compétences, des technologies et des emplois irremplaçables pour le territoire national et européen.

Ceci s'appréciera au travers des critères suivants :

- secteur d'activité,
- potentiel de croissance,
- maîtrise technologique,
- savoir-faire industriel,
- emploi,
- potentiel d'exportation,
- leadership sur ses marchés,
- valeur des marques.

Les secteurs d'activité, comme les critères seront précisés et périodiquement réévalués avec le comité d'orientation stratégique.

Le FSI sera attentif à couvrir l'ensemble du champ des activités industrielles, en accordant une importance particulière à la consolidation et au développement de filières à fort potentiel technologique. Le FSI tiendra compte dans ses investissements de la notion de filière industrielle, en inscrivant chaque participation dans une réflexion globale sur le secteur industriel et sa structuration.

Liens utiles

<http://www.fonds-fsi.fr>

